

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. III Règlements pour le prochain carême. — IV L'Université de Montréal et l'avenir du pays. — V Premier parlement d'éducation au Canada. — VI M. le curé Mandeville. — VII M. l'abbé François-d'Assise Gauthier. — VIII Prédication sacrée.

AU PRONE

Le dimanche 15 février

On annonce :

Les Cendres;

Abstinence: mercredi, vendredi et samedi;

Les exercices du mois de mars; ¹

Dans le diocèse de Joliette, la collecte pour les oeuvres diocésaines.

Note. — On peut commencer les exercices du mois de mars le 16 février pour les finir le 18 mars, veille de la fête de saint Joseph. ¹

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 15 février

Office du dim. de la Quinquagésime, **semi-double (privilié contre tout office de 2^e cl.)**; mém. des saints Faustin et Jovite, 3^e or. **A cunctis**; préf. de la Trinité. — Vêpres du dim.; suffr.

Le mercredi 18 février

Bénédictio et distribution des cendres; messe propre, **simple** (privil. contre tout office de 1^e cl.); 2^e or. **A cunctis**, 3^e **Omnipotentis**; préf. du Carême.

¹ Indulgences: 1^o 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font pendant ce mois quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de saint Joseph; — 2^o indulgence plénière au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront accompli, pendant un mois, ces pieux exercices, moyennant confession, communion et prière aux intentions du Souverain-Pontife. Le temps de la Passion pendant lequel sa statue de saint Joseph est couverte n'empêche pas de lui rendre les mêmes hommages. Toutefois on peut aussi commencer ces exercices en février (le 16), pour les terminer la veille de la fête de saint Joseph (le 18 mars).